

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCIE-DE-BEAUREGARD, LE MARDI 14 JUILLET 2015 À 17H25 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :**

**MESDAMES**

- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- JOCELYNE CARON, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- FRANCINE HAMEL, représentante de la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- KARINE NADEAU, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

**MESSIEURS**

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- CLAUDE DOYON, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GUY GARANT, municipalité de Lac-Frontière
- DENIS GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- RÉNALD ROY, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

Aucun représentant de la municipalité de St-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues.

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

**1. OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue à tous et remercie le maire et le Conseil de la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard de nous accueillir. Il constate le quorum et déclare la session ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT**

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

**2015-07-01**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX  
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le projet d'ordre du jour pour la session du 14 juillet 2015 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
  - 3.1 Session du 9 juin 2015
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
  - 5.1 Édifice Amable-Bélanger

- 5.1.1 Suivi des mesures d'économie d'énergie
- 5.2 Dépôt des soumissions
  - 5.2.1 PIIRL
- 5.3 Entente relative au Fonds de développement des territoires
  - 5.3.1 Analyse du protocole – Dénonciation de coupures additionnelles
  - 5.3.2 Autorisation de signature du protocole
  - 5.3.3 Priorités d'intervention
- 5.4 Fondation de l'Hôtel-Dieu de Lévis – Projet
- 5.5 Programme de traverses (de cours d'eau)
- 5.6 MADA
  - 5.6.1 Projet de pièce de théâtre
  - 5.6.2 Politique familiale municipale 2 - État d'avancement des municipalités
- 5.7 PGMR – Environek (Récupération des tubulures d'érablières)
- 5.8 Plan de partenariat de l'édition 2015 de l'Exposition provinciale Montmagny et Finale provinciale des jugements d'animaux
- 5.9 Vente pour non-paiement de taxes – Contrat de vente à la municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- 5.10 CLD de la MRC de Montmagny
  - 5.10.1 Dépôt des états financiers au 31 décembre 2014
  - 5.10.2 Avis de dissolution au 31 août 2015 (fin définitive au 31 décembre 2015)
- 5.11 Évaluation foncière – Avis de demande de report de la date de dépôt – Rôle triennal 2016-2018 de la Ville de Montmagny
- 5.12 Stratégie maritime québécoise
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - 6.1 Dossiers légaux
  - 6.2 Tourisme Montmagny et les Îles
  - 6.3 Parc des Appalaches
    - 6.3.1 Projet PIC 150
    - 6.3.2 Fédération nationale des Communes forestières de France
  - 6.4 Avis de conformité
  - 6.5 Oléoduc
  - 6.6 Affiches aux entrées de la MRC
  - 6.7 Zonage agricole
  - 6.8 Chemins multiresources
  - 6.9 Plan de gestion de la zone inondable - Montmagny
  - 6.10 Projets régionaux
- 7. CORRESPONDANCE
  - 7.1 L'Halloween à La Pocatière
- 8. FINANCES
  - 8.1 Comptes de juin 2015
  - 8.2 État des revenus et dépenses au 8 juillet 2015
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
  - 10.1 Grand défi Pierre Lavoie
  - 10.2 Réseau d'égout de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**  
**3.1 SESSION DU 9 JUIN 2015**

2015-07-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
 APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le procès-verbal de la session du 9 juin 2015 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

#### **4. RENCONTRE**

En réunion de travail, le conseil a rencontré M. Alain Grenier, président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, afin de discuter du dossier des commissions scolaires et des changements législatifs à venir. Il y a encore beaucoup d'inconnu en ce qui concerne les changements anticipés à venir.

#### **5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES**

##### **5.1 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER**

###### **5.1.1 SUIVI DES MESURES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE**

Voir le document joint. Légère augmentation par rapport à l'année dernière pour le même mois.

##### **5.2 DÉPÔT DES SOUMISSIONS**

###### **5.2.1 PIIRL**

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a reçu une subvention du MTQ pour la réalisation d'un PIIRL (Plan d'intervention en infrastructures routières locales) pour une période quinquennale;
- CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié pour des services professionnels pour la réalisation d'un PIIRL pour la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que la MRC a reçu quatre soumissions dont les résultats sont les suivants :

<b>Firme</b>	<b>Étape 1</b>	<b>Étape 2</b>	<b>Pointage final</b>	<b>Rang</b>
WSP Canada	96	83 678.81 \$	17.45	1
Tetra tech	91	90 715.28 \$	15.54	4
Roche	85	81 130.96 \$	16.64	3
CIMA	84	80 373.62 \$	16.67	2

- CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est WSP Canada;
- CONSIDÉRANT l'offre de service qui sera faite au MTQ pour la réalisation complète du PIIRL (une partie à contrat et une partie en régie interne) et considérant également que le tout sera conditionnel à l'approbation du plan de travail déposé par la MRC au MTQ;

**2015-07-03**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CLAUDE DOYON  
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny accepte la soumission de WSP Canada au coût de 83 678.81 \$, taxes incluses, pour la réalisation du PIIRL de la MRC de Montmagny conditionnellement à l'approbation par le ministère des Transports du plan de travail déposé et de l'offre de service soumise (incluant l'offre de WSP Canada).

**QUE** la partie de travail à être réalisée pour les étapes 1, 2 et 3 du PIIRL par la MRC de Montmagny (travaux en régie) au montant de 10 500.00 \$, plus les taxes, soit également soumise au MTQ dans l'offre à être déposée pour la réalisation du PIIRL.

**ADOPTÉ**

### **5.3 ENTENTE RELATIVE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

#### **5.3.1 ANALYSE DU PROTOCOLE – DÉNONCIATION DE COUPURES ADDITIONNELLES**

- CONSIDÉRANT que suite à l'annonce de la mise en place du FDR (Fonds de développement régional) et plus globalement du FDT (Fonds de développement des territoires), les MRC du Québec se sont vus informées qu'elles auraient accès à plus de financement pour assumer le développement de leur territoire;
- CONSIDÉRANT que suite à l'abolition des CRÉ (Conférence régionale des élu(e)s) et également à la réduction de 50 % des budgets alloués à ce pallier gouvernemental et au transfert de cette enveloppe vers les MRC du Québec par le biais d'un FDR : pour la MRC de Montmagny cela se traduit par une enveloppe nouvelle estimée et anticipée pour une somme d'un peu plus de 73 000 \$ pour 2015-2016;
- CONSIDÉRANT que suite à la réception du protocole pour une « *Entente relative au Fonds de développement des territoires* », ledit protocole couvre une période initiale de quinze mois avec le même montant de financement d'une période de douze mois, ce qui se traduit pour la MRC de Montmagny par un manque à gagner estimé à 84 465 \$;
- CONSIDÉRANT qu'au final la MRC de Montmagny doit travailler pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2016 avec une enveloppe totale de 11 000 \$ inférieure à l'enveloppe réelle de l'année 2014-2015 et qu'au final on fait miroiter que les MRC auront des moyens financiers plus grands suite à la mise en place des FDT;

**2015-07-04**

IL EST PROPOSÉ PAR : MME KARINE NADEAU  
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** cette situation soit dénoncée au Ministre des Affaires municipales et de l'Organisation des territoires et que l'on demande que la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2015 soit financée pour les programmes d'aide au développement des MRC et également pour l'aide au développement économique.

**QU'UNE** copie de la résolution soit également transmise au député ainsi qu'à la FQM afin de leur demander de faire les revendications nécessaires.

**ADOPTÉ**

#### 5.3.2 AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour le Fonds de développement des territoires;

**2015-07-05**

IL EST PROPOSÉ PAR : MME DANYE ANCTIL  
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le préfet à signer l'entente relative au Fonds de développement des territoires pour et au nom de la MRC de Montmagny.

**QUE** la MRC de Montmagny dénonce également le fait que l'offre contienne des budgets sur une période de douze mois à amortir sur quinze mois, ce qui se traduit par un manque à gagner de 84 465 \$ par la MRC de Montmagny (et au final, un manque à gagner de 11 000 \$ si on considère le FDR).

**ADOPTÉ**

#### 5.3.3 PRIORITÉS D'INTERVENTION


- CONSIDÉRANT qu'en vertu du protocole d'entente, il faut adopter des priorités d'interventions;
- CONSIDÉRANT les plans de travail déjà en cours;

**2015-07-06**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉNALD ROY  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** les priorités d'intervention pour l'année 2015-2016 soient les suivantes :

#	SECTEUR	Priorités d'action	BUDGET	SOUS-TOTAL
1.	Planification et aménagement du territoire			
	Travaux pour adoption du schéma (salaire)		40 000,00 \$	
	Autres dossiers reliés à l'aménagement du territoire (salaire)		60 000,00 \$	
2.	Administration			
	Travaux de gestion de l'entente (salaire direction)		8 900,00 \$	108 900,00 \$
	IMPACT 3 MOIS (15 mois /12 mois)		27 225,00 \$	27 225,00 \$
3.	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise (industrielle, touristique, agricole et autres types)			
	Mettre en place des fonds d'aide à l'entrepreneuriat		- \$	- \$
	Travailler à la mise en place d'actions découlant de la stratégie de développement économique et industriel (salaires)		228 958,00 \$	228 958,00 \$
	IMPACT 3 MOIS (15 mois /12 mois)		57 239,50 \$	57 239,50 \$
4.	La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie			
	Travailler à la mise en place d'actions découlant du PALÉE 2014-2019 par l'implication et le soutien des agents ruraux (Salaires)		57 434,00 \$	57 434,00 \$
5.	Le soutien au développement rural			
	Mettre en place un fonds d'aide aux communautés pour la réalisation de projets structurants identifiés et réalisés par les communautés		381 644,00 \$	381 644,00 \$
<b>GRAND TOTAL (comparativement à 2014-2015)</b>				<b>861 400,50 \$</b>
Financement accordé				850 503,00 \$
*Manque à gagner				(10 897,50) \$

\* Il est convenu que le manque à gagner soit pris à même le fonds d'administration de l'exercice 2015 en cours.

**ADOPTÉ**

#### 5.4 FONDATION DE L'HÔTEL-DIEU DE LÉVIS - PROJET

Le gouvernement du Québec s'apprête à implanter et investir plus de 168 M \$ à Lévis pour la construction d'un Centre régional intégré de cancérologie (afin que les personnes souffrant de cancer puissent être traitées directement à Lévis plutôt que d'avoir à se rendre du côté des hôpitaux de Québec : on nous souligne que plusieurs refusent leurs traitements plutôt que d'avoir à se rendre à Québec). De plus, on parle également de développer une expertise en Chaudière-Appalaches.

La Fondation de l'Hôtel-Dieu de Lévis vise à amasser 38 M \$ pour bonifier l'offre de services entourant ce centre, dont 2 M \$ en provenance du monde municipal selon le plan de commandite. Ainsi, il est demandé une contribution de 0,75 \$ par citoyen pendant cinq ans et il est convenu que chaque municipalité prenne une décision localement.

## 5.5 PROGRAMME DE TRAVERSEES (DE COURS D'EAU)

Suite au programme de subvention, peu de dossiers devraient finalement être admissibles puisque ce sont seulement les ponceaux pour cours d'eau qui seront subventionnés.

Il y a actuellement sept demandes déposées dans trois municipalités.

À suivre.

## 5.6 MADA

### 5.6.1 PROJET DE PIÈCE DE THÉÂTRE

- CONSIDÉRANT que dans le cadre des actions MADA et aussi de la prévention incendie, un projet de pièce de théâtre destinée principalement aux personnes âgées pourrait avoir lieu à l'automne (deux représentations : une à Montmagny et une à Saint-Fabien-de-Panet);
- CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny serait un partenaire de ce projet pour une somme de 2 000 \$ et que la MRC y contribuerait pour une somme de 2 770 \$ afin d'offrir un transport pour le sud du territoire;

2015-07-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CLAUDE DOYON  
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny, en partenariat avec la Ville de Montmagny, confirme la réalisation d'une action MADA par la tenue de deux représentations de sensibilisation en sécurité incendie pour les personnes âgées.

**QUE** la MRC de Montmagny y contribue pour une somme de 2 770 \$.

**ADOPTÉ**

### 5.6.2 POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE 2 – ÉTAT D'AVANCEMENT DES MUNICIPALITÉS

Voir le tableau joint pour un état de situation de l'état d'avancement de la révision des actions de la PFM2.

## 5.7 PGMR – ENVIRONEK (RÉCUPÉRATION DES TUBULURES D'ÉRABLIÈRES)

Il y a maintenant une entreprise qui s'offre pour récupérer les tubulures d'érablières. Il s'agit de l'entreprise ENVIRONEK située à Saint-Malachie. L'entreprise est une division de l'entreprise CARTONEK de Sainte-Marie.

Les coûts (plus les frais de collecte et de transport) sont actuellement de :

- 100 \$/t.m. si aucun traitement fait en matériel de tubulure;
- Aucun coût si préparé (sans broche et sans chalumeau).

Selon les estimés de Chamard et associés, il y aurait un potentiel de 70 t.m. par année dans la MRC de Montmagny.

On propose d'organiser une collecte « pilote » au printemps 2016 pour tester la réception et aussi en vue d'une gestion de cette matière.

Deux municipalités sont intéressées à y participer : Sainte-Lucie-de-Beauregard et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud.

#### **5.8 PLAN DE PARTENARIAT DE L'ÉDITION 2015 DE L'EXPOSITION PROVINCIALE DE MONTMAGNY ET FINALE PROVINCIALE DES JUGEMENTS D'ANIMAUX**

- CONSIDÉRANT que l'édition 2015 de l'Exposition provinciale de Montmagny aura lieu du 26 au 30 août 2015;
- CONSIDÉRANT que la Société d'agriculture du comté de Montmagny a fait parvenir un plan de partenariat variant de 300 \$ à 20 000 \$ (six catégories);

**2015-07-08**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CLAUDE DOYON  
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse une aide financière de 1 000 \$ à l'Exposition provinciale de Montmagny pour la tenue de l'édition 2015.

**ADOPTÉ**

#### **5.9 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES – CONTRAT DE VENTE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUST-DE-BRETENIÈRES**

- CONSIDÉRANT la vente pour taxes du 12 juin 2014;
- CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas eu de retrait dans l'année qui a suivi la vente;
- CONSIDÉRANT la demande de l'adjudicataire d'obtenir un acte de vente finale;

**2015-07-09**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'AUTORISER** le préfet et la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC de Montmagny, l'acte de vente finale à la municipalité de Saint-Just-de-Bretenières et les documents prévus en vertu des articles 1044 et suivants du Code municipal relativement à l'immeuble connu et désigné comme étant :



### **DÉSIGNATION :**

*Un terrain vacant situé en la municipalité de Saint-Just-de-Bretenières, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro CINQ (ptie 5) du Rang 5 du cadastre officiel du Canton de Panet, dans la circonscription foncière de Montmagny. Ladite partie de lot, mesurant 300 pieds en largeur du nord-est au sud-ouest par une profondeur de 200 pieds mesurée du nord-ouest au sud-est, mesure anglaise, bornée vers le nord-ouest par le chemin public, vers le nord-est et vers le sud-est par le résidu du susdit lot 5 et vers le sud-ouest par un emplacement faisant partie du même lot numéro 5.*

*Rattachement cadastral: La ligne nord-est de l'emplacement ci-dessus décrit se trouve à une distance de 10 pieds au sud-ouest de la ligne séparative du susdit lot numéro cinq du lot numéro quatre, même rang et canton.*

*Le tout tel que décrit au titre du Vendeur (n° 104 579) et sans bâtisse.*

*Avec hypothèque légale du Ministère du Revenu du Québec en date du 24 mars 2013 au montant de 15 103.80 \$.*

**ADOPTÉ**

## **5.10 CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY**

### **5.10.1 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2014**

Le conseil prend acte du dépôt des états financiers du CLD pour l'exercice 2014.

### **5.10.2 AVIS DE DISSOLUTION AU 31 AOÛT 2015 (FIN DÉFINITIVE AU 31 DÉCEMBRE 2015)**

Le 22 juin dernier, le Conseil d'administration du CLD de la MRC de Montmagny a procédé à l'adoption d'une résolution établissant la date de dissolution de l'organisme au 31 août 2015.

En vertu de la Loi 28, ce sont les actifs nets du CLD qui seront transférés à la MRC de Montmagny et la MRC entend conserver les fonds dans un poste distinct à être utilisés en développement économique.

## **5.11 ÉVALUATION FONCIÈRE – AVIS DE DEMANDE DE REPORT DE LA DATE DE DÉPÔT – RÔLE TRIENNAL 2016-2018 DE LA VILLE DE MONTMAGNY**

- CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale, un OMRE peut, en cas d'impossibilité de déposer le rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date ultérieure qui ne peut être postérieure au 1<sup>er</sup> novembre;

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny doit déposer le rôle de la Ville de Montmagny et qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, tous les nouveaux rôles déposés doivent être modernisés;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a dû intégrer de nouveaux processus (qualitatifs plutôt que quantitatifs) suite aux modifications légales et que les inspecteurs travaillent maintenant avec des tablettes électroniques suite à l'intégration de la modernisation de l'évaluation foncière;

2015-07-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GUY GARANT  
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny se prévale de l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale et avise le ministre que le rôle 2016-2018 de la Ville de Montmagny sera déposé d'ici le 1<sup>er</sup> novembre 2015.

Il y a également un projet avec le gaz naturel que le milieu travaille.

À suivre.

**ADOPTÉ**

## 5.12 STRATÉGIE MARITIME QUÉBÉCOISE

Il y a des fonds disponibles pour des projets en tourisme reliés au secteur maritime. Le coordonnateur rencontrera les municipalités du littoral afin de vérifier s'il y a des projets qui peuvent s'y inscrire et être déposés rapidement.

## 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

### 6.1 DOSSIERS LÉGAUX

La MRC et la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard ont reçu une mise en demeure de modifier le RCI décrétant des cotes d'inondations dans les secteurs de Sainte-Lucie-de-Beauregard et Lac-Frontière.

Un avis légal a été demandé aux procureurs de la MRC de Montmagny à ce sujet et ceux-ci n'ont pas trouvé d'anomalies à la démarche de la MRC dans ce dossier.

Notons que cette modification au RCI a été réalisée suite à la prise en connaissance de photos démontrant que les terrains faisant l'objet du litige font l'objet d'inondations et ce, même sans effet de glaces (en haut libre).

### 6.2 TOURISME MONTMAGNY ET LES ÎLES

L'ouverture des soumissions pour l'octroi d'un contrat de service d'accompagnement et de développement touristique a été réalisée le vendredi 10 juillet 2015 à 10h et l'analyse a été faite le lundi 13 juillet dernier via un comité mandaté. Le résultat des soumissions est déposé session tenante.

- CONSIDÉRANT l'invitation à soumissionner auprès de trois firmes pour des services professionnels en accompagnement et développement touristique;
- CONSIDÉRANT que la MRC a reçu une soumission dont le résultat est le suivant :

PARTIE 1							
ÉVALUATION DE CHAQUE PROPOSITION		Fournisseur A		Fournisseur B		Fournisseur C	
CRITÈRES	Nombre maximal de points attribués (N= 1 à 30)		Pointage		Pointage		Pointage
1. Profil de la firme et présence locale	15		12				
2. Compréhension du mandat et approche conceptuelle	30		28				
3. Expérience et performance de la firme	30		20				
5. Expérience du professionnel désigné en tant que chargé de projet, concepteur principal et surveillant de chantier	25		23				
<b>POINTAGE TOTAL INTÉrimAIRE</b>	<b>100</b>		<b>83</b>				

PARTIE 2				
ÉTABLISSEMENT DU POINTAGE FINAL		Fournisseur A	Fournisseur B	Fournisseur C
Prix soumis (uniquement pour les offres dont le pointage intérimaire est d'au moins 70)		<b>85 196,48 \$</b>		
Établissement du pointage final : Application de la formule : $\frac{(\text{Pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{Prix}}$		<b>15,61</b>		
<b>Rang et adjudicataire</b>		<b>1</b>		

- CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est la firme Transicio;

2015-07-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON  
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny accepte la soumission de Transicio au coût de 85 196,48 \$ pour la fourniture de services professionnels en accompagnement et en développement touristique pour la période du 15 août 2015 au 31 décembre 2016 (1 300 heures).

**ADOPTÉ**

## 6.3 PARC DES APPALACHES

### 6.3.1 PROJET PIC 150

Le Parc des Appalaches a déposé un projet de développement et d'amélioration des infrastructures de plein air dans le cadre du programme PIC 150.

Fabrication et installation de bancs de parc\* :

Saint-Paul-de-Montminy  
Sainte-Apolline-de-Patton

Installation de trottoirs de bois en forêt :

Saint-Fabien-de-Panet  
Sainte-Lucie-de-Beauregard  
Saint-Just-de-Bretonnières

Installation d'un quai pour accès à la rivière\* :

Saint-Just-de-Bretonnières

Aménagement de belvédères :

Saint-Paul-de-Montminy

Aménagement de nouveaux sentiers :

Saint-Paul-de-Montminy  
Sainte-Lucie-de-Beauregard

Aménagement d'une passerelle piétonne :

Saint-Just-de-Bretonnières

Aménagement d'une plate-forme avec vue\* :

Lac-Frontière

Installation de panneaux synoptiques :

Huit municipalités

Installation de structures pour panneaux :

Saint-Paul-de-Montminy

Aménagement d'un petit abri ouvert camping\* :

Saint-Fabien-de-Panet

Aménagement d'un sentier multifonctionnel\* :

Notre-Dame-du-Rosaire

Gestion du projet et surveillance :

Parc des Appalaches

Coût du projet :	104 000 \$
Subvention demandée à PIC 150 :	52 000 \$
Budget parc et Pacte rural déjà accordé :	33 500 \$
Municipalités pour nouveau projet :	18 500 \$*

\* Contribution municipale pour nouveaux éléments du projet :

Sentier multi fonctionnel

Notre-Dame-du-Rosaire : 10 000 \$

Plate-forme sur le Lac Frontière à

Lac-Frontière : 5 000 \$

Bancs sur le Chemin de Saint-Rémi à

Saint-Paul-de-Montminy et

Sainte-Apolline-de-Patton : 750 \$ chacune

Quai et abri à Saint-Just-de-Bretonnières

et Saint-Fabien-de-Panet : 1 000 \$ chacune.

### 6.3.2 FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIÈRES DE FRANCE

Une délégation de représentants de la Fédération nationale des Communes forestières de France a demandé de l'information sur la création du Parc régional des Appalaches dans le cadre de leur mission au Québec. Cette information servira à alimenter un forum qui aura lieu au Québec à l'automne 2016 et

qui portera sur « *Les bonnes pratiques de l'aménagement durable des forêts, selon une perspective régionale* ».

#### 6.4 AVIS DE CONFORMITÉ OU D'OPPORTUNITÉ

##### MONTMAGNY

- CONSIDÉRANT que le Comité consultatif agricole s'est réuni le mardi 14 juillet 2015 en avant-midi et que celui-ci approuve le projet de modification de zonage au nord du boulevard Taché visant à tracer une nouvelle limite de la zone commerciale;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny prend note de l'avis favorable du Comité consultatif agricole pour ce projet;

2015-07-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

**QUE** la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny concernant la modification à la réglementation d'urbanisme visant à tracer une nouvelle limite séparatrice entre les zones Cc-17 et Aa-1, de manière à ce que la zone Cc-17 ait une profondeur de 200 mètres.

**QUE** la MRC de Montmagny reconnaît la conformité de ce projet de modification de zonage au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC en vigueur.

**ADOPTÉ**

##### CAP-SAINT-IGNACE

- CONSIDÉRANT que le Comité consultatif agricole s'est réuni le mardi 14 juillet 2015 en avant-midi et que celui-ci approuve le projet de modification de zonage de Cap-Saint-Ignace à l'est de l'usine Prolam;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny était favorable à cette modification mais attendait l'avis du Comité consultatif agricole pour émettre le certificat de conformité;

2015-07-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE  
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

**QUE** la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la municipalité de Cap-Saint-Ignace concernant la modification à la réglementation d'urbanisme visant à agrandir vers l'est, la zone industrielle où est située l'entreprise PROLAM.

**QUE** la MRC de Montmagny reconnaît la conformité de ce projet de modification de zonage au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC en vigueur.

**ADOPTÉ**

## **6.5 OLÉODUC**

Le coordonnateur à l'aménagement a fait part au représentant de TransCanada, lors d'une rencontre à la MRC, des préoccupations du monde municipal. Une réponse à ces préoccupations a été transmise à la MRC par la firme et fera l'objet de discussions lors de la rencontre du regroupement des MRC de la Côte-du-Sud en août.

## **6.6 AFFICHES AUX ENTRÉES DE LA MRC**

Le coordonnateur à l'aménagement a vérifié les coûts de l'affichage d'un projet très récent, soit celui de la MRC de Bellechasse. Afin de prendre une décision éclairée sur la mise en place de telles affiches pour la MRC de Montmagny, le tableau suivant donne certaines spécifications et le coût d'affiches.

### **Autoroute 20:**

- . Dimension de 10 pieds par 20 pieds;
- . Structures en acier galvanisé et vinyle sur panneau d'aluminium + 25 000 \$ par affiche + graphisme pour concept ;
- . Entente pour la localisation sur un terrain privé : 250 \$ par année.

### **Route 132 et 173 :**

- . Dimension de 6 pieds par 12 pieds;
- . Structures en aluminium et image sur vinyle : 38 000 \$ pour trois affiches.

### **Routes 281, 277, etc.**

- . Dimension de 4 pieds par 8 pieds;
- . Structures en aluminium et image sur vinyle : 25 000 \$ pour trois affiches.

Le conseil des maires prend note de ces estimations de coûts, ce qui orientera les décisions lors du prochain exercice de prévisions budgétaires.

## **6.7 ZONAGE AGRICOLE**

La décision de la CPTAQ concernant l'exclusion de la zone agricole pour certains secteurs de la Ville de Montmagny a été rendue et les arguments de la personne qui s'opposait à la position de la ville et de la MRC n'ont pas été retenus.

Une demande de prix a été formulée à une firme d'arpentage pour la réalisation de la description technique et de l'inscription au registre foncier.

## **6.8 CHEMINS MULTIRESSOURCES**

Le projet d'amélioration du Chemin des Limites est complété à 95 %, il reste à nivelé une dernière section du chemin qui n'avait pu être complétée en raison des fortes pluies.

**6.9 PLAN DE GESTION DE LA ZONE INONDABLE -  
MONTMAGNY**

2015-07-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX  
APPUYÉ PAR : M. RÉNALD ROY

**QUE** la MRC adopte un plan de gestion de la zone inondable du secteur situé entre l'autoroute 20 et la voie ferrée entre les rivières Bras-Saint-Nicolas et du Sud.

**QUE** ce plan de gestion de la zone inondable soit inclus au RCI sur la protection des berges, du littoral et des plaines inondables lorsque les ministères concernés l'auront approuvé.

**ADOPTÉ**

**6.10 PROJETS RÉGIONAUX**

**PACES Chaudière-Appalaches**

2015-07-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

**QUE** la MRC de Montmagny autorise la directrice générale et/ou le préfet à signer la convention de licence d'utilisation des cartes et des données numériques du projet PACES Chaudière-Appalaches.

**ADOPTÉ**

**7. CORRESPONDANCE**

**7.1 L'HALLOWEEN À LA POCATIÈRE**

Lettre déposée pour information.

**8. FINANCES**

**8.1 COMPTES DE JUIN 2015**

2015-07-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX  
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la liste des comptes à payer de juin 2015 soit acceptée.

No	Montant	Fournisseur
C1500319	220.00	Fonds de l'information foncière
C1500320	322.49	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C1500321	2 380.41	Bureautique Côte-Sud enr.
C1500322	2 484.61	Bernier Imprimeurs inc.
C1500323	1 000.00	Conférence des préfets Chaud.-App.
C1500324	50.00	Municipalité de Lac-Frontière
C1500325	3 655.79	Municipalité de St-Paul-de-Montminy
C1500326	13 672.54	Groupe de géomatique Azimut inc.
C1500327	500.00	Ville de Montmagny
C1500328	165.28	Infotech
C1500329	57 200.00	Parc régional des Appalaches
C1500330	186.26	Impression Rive-Sud
C1500331	1 345.21	Nicoll, Jasmin
C1500332	53.47	IDC Informatique
C1500333	3 002.09	Temblay Bois Migneault Lemay

C1500334	86.31	Michel Proulx – La Clef de sol
C1500335	436.91	Société de développement écon. de Mty
C1500336	2 299.50	DPOC – Neopost Canada ltée
C1500337	60.00	Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire
C1500338	122.10	Québec linge, service d'uniformes
C1500339	827.83	Julie Payeur, graphiste
C1500340	1 126.76	MDM Publicité
C1500341	195.46	Sara-Tech – 9127-8697 Québec inc.
C1500342	804.25	Service d'entretien Pascal et Patrick
C1500343	804.83	Pro-Lignes Montmagny inc.
C1500344	3 830.10	GDI Service (Québec) S.E.C.
C1500345	8 144.06	L'Immobilière, soc. éval. conseil inc.
C1500346	172.46	Hoskin scientifique ltée
C1500347	86.23	Les Jardiniers mobiles
C1500348	203.00	Terra Terre solutions écologiques
C1500349	126.47	Action patrimoine
C1500350	60.00	Distribution Vithemon
C1500351	294.62	Numérique.ca
C1500352	3 707.95	Stratège environnement
C1500353	89.55	Café 7 étoiles
C1500354	125.02	MDE abris temporaires
C1500355	150.00	Location de voilier Berthier-sur-Mer
C1500356	94.86	9262-1077 Québec inc.
C1500357	41.05	Les investissements Éric Leclerc inc.
C1500358	579.85	Nestlé crème glacée

**SOUS-TOTAL 110 707.32 \$**

L1500090	86.18	Télus Québec
L1500091	86.24	Télus Québec
L1500092	1 167.36	Desjardins Sécurité financière
L1500093	499.34	Télus Mobilité
L1500094	42.60	Télus Mobilité
L1500095	339.39	Comm. adm. de régime de retraite
L1500096	123.55	Visa
L1500097	6 221.79	SSQ – Groupe financier / Ass. coll.
L1500098	6 221.79	SSQ – Groupe financier / Ass. coll.
L1500099	35.59	Cogeco câble Québec S.E.N.C.
L1500100	3 324.66	Industrielle-Alliance Assurance
L1500101	119.75	Groupe Négotel inc.
L1500102	773.35	Télus Québec
L1500103	693.04	Visa
L1500104	0.13	Télus Québec
L1500105	197.65	Télus Québec
L1500106	86.24	Télus Québec
L1500107	11 130.70	Revenu Canada
L1500108	27 406.16	Ministre du Revenu du Québec
L1500109	498.99	Télus Mobilité
L1500110	599.59	Comm. adm. de régime de retraite
L1500111	2 056.11	Hydro-Québec
L1500112	5 073.32	Hydro-Québec
L1500113	143.51	Visa
L1500114	1 175.00	SSQ – Groupe financier / Ass. coll.
L1500115	35.89	Cogeco câble S.E.N.C.
L1500116	3 850.88	Industrielle-Alliance assurance
L1500117	256.04	Revenu Canada
L1500118	726.52	Visa
L1500119	197.65	Télus Québec
L1500120	122.32	Groupe Négotel inc.
L1500121	779.54	Télus Québec
L1500122	86.18	Télus Québec
L1500123	0.10	Télus Québec
L1500124	96.47	Télus Mobilité

**SOUS-TOTAL 74 253.32 \$**



P1500010	24 128.40	CLD de la MRC de Montmagny
91500011	21 398.69	Les Concassés du Cap inc.
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>45 527.09 \$</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>156 234.41 \$</b>	

**ADOPTÉ**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 156 234.41 \$.

---

Nancy Labrecque, directrice générale

### **8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 8 JUILLET 2015**

Voir le document joint.

### **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **10. VARIA OUVERT**

#### **10.1 GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE**

M. Réal Bolduc, maire de Saint-Just-de-Bretenières, souligne le rôle de leader de la Ville de Montmagny pour avoir su attirer les promoteurs de l'événement « Grand défi Pierre Lavoie » à Montmagny et aussi impliquer toute la région pour cet événement. Cela a permis de créer un engouement pour le vélo et l'activité physique, mais également de faire rayonner la région dans tout le Québec.

Pour sa part, M. Desrosiers remercie le Conseil de la MRC de Montmagny et les municipalités pour leur collaboration à la tenue de l'événement car c'est toute la région qui a été gagnante.

#### **10.2 RÉSEAU D'ÉGOUT DE SAINTE-LUCIE-DE-BEAUREGARD**

- CONSIDÉRANT le projet de réseau d'égout longuement attendu par la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard;
- CONSIDÉRANT que le projet stagne et freine le développement économique de la municipalité, mais que le problème environnemental lui est toujours omniprésent;
- CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard met beaucoup de temps et d'argent à répondre aux exigences des fonctionnaires des programmes de financement pour la réalisation de réseaux, mais sans résultat;

APPUYÉ PAR : M. RÉNALD ROY

**QUE** la MRC de Montmagny dénonce les problématiques vécues par la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard et l'appuie dans ses démarches visant à réaliser un réseau d'égout à l'aide de programmes de subvention considérant que la municipalité souhaite poursuivre son développement économique, touristique et industriel.

**ADOPTÉ**

**11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2015-07-18**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

**QUE** la présente session soit levée à 19h.

**ADOPTÉ**

Des remerciements sont faits à la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard pour avoir reçu le Conseil de la MRC de Montmagny lors de la session itinérante de juillet.

\_\_\_\_\_  
Jean-Guy Desrosiers, préfet

\_\_\_\_\_  
Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.